

Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

DECISION DU

31 JAN. 2024

Dossier complété le
- 2 JAN. 2024

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC 06520823A0013

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le 02 / JAN. 2024

MAIRIE DE MONTAIGU
SECRETARIAT MUNICIPAL

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 Identité du demandeur [1]

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom Prénom

Date et lieu de naissance : Date : ___ / ___ / ___

Commune : _____

Département : ___ Pays : _____

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Vous êtes une personne morale

Dénomination

Patrimoine & Valorisation Programme

N° SIRET

8 3 3 9 7 5 3 8 6 0 0 0 1 6

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom

BARBARIN

Raison sociale

Patrimoine & Valorisation Programme

Type de société (SA, SCI...)

S.A.S.

Prénom

ERIC

Dossier complété le

- 2 JAN. 2024

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 19 Voie : RUE DE VIENNE

Lieu-dit :

Localité : PARIS

Code postal : 7 5 0 0 8 BP : Cedex :

Téléphone : 0 1 8 5 5 5 3 4 2 0 Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

ebarbarin @nexity.fr

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :



2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)^[2]

① Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier : Madame Monsieur

Nom

Prénom

Pour une personne morale :

Dénomination

MATHIEU JULIEN ARCHITECTE

Raison sociale

Mathieu JULIEN architecte

N° SIRET

4 8 4 0 7 0 1 3 1 0 0 0 4 6

Type de société (SA, SCI...)

PROFESSION LIBÉRALE CODE 1500

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom

JULIEN

Prénom

MATHIEU

Adresse : Numéro : 4 Voie : Place de la Grange

Lieu-dit :

Localité : Joué-lès-Tours

Code postal : 3 7 3 0 0 BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Téléphone : 0 2 4 7 8 8 0 1 9 3 Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

mj @100architecture.fr

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 106 Voie : RUE ANDRE COQUILLET

Lieu-dit : _____

Localité : MONTARGIS

Code postal : 4 5 2 0 0

Références cadastrales^[3] :

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 12.
Préfixe : 0 0 0 Section : A P Numéro : 1 3 1 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 39756 Partie _____

DECISION DU

31 JAN. 2024

Dossier complété le
2 JAN. 2024

3.2 Situation juridique du terrain

① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

① Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

① Cochez la ou les cases correspondantes.

Lotissement

Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre

Terrain de camping

Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances

Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés

Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports

Aménagement d'un golf

Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs

• Contenance (nombre d'unités) : _____

Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :

• Superficie en m² : _____

• Profondeur (pour les affouillements) : _____

• Hauteur (pour les exhaussements) : _____

[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Dans les secteurs protégés
Aménagement situé dans un espace remarquable
ou milieu du littoral identifié dans un document
d'urbanisme comme devant être protégé^[4] :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Courte description de votre projet ou de vos travaux :



Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques^[4] :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle^[4] :

- Création d'un espace public

Dossier complété le
- 2 JAN. 2024

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : _____ Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : _____

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

- Consignation en compte bloqué
- Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

un site
ords

1.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : _____

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : _____

Nombre maximal de personnes accueillies : _____

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) : _____

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

DECISION DU 31 JAN. 2024

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

Dossier complété le 2 JAN. 2024

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte^[5] : Oui Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Nom de l'architecte :

Prénom :

JULIEN

MATHIEU

Numéro : 4 Voie : PLACE DE LA GRANGE

Lieu-dit : _____

Localité : JOUE LES TOURS

Code postal : 3 7 3 0 0 BP : _____ Cedex : _____

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : 048291PC000347885

Conseil Régional de : CENTRE-VAL DE LOIRE

Téléphone : 0 2 4 7 8 8 0 1 9 3 ou Télécopie : _____ ou

Adresse électronique :

m] _____ @ 100architecture.fr

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous^[6] :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

[5] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[6] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m²

5.2 Nature du projet envisagé

Nouvelle construction

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le site comprend des bâtiments existants.

Le bâtiment 07, à usage d'habitation, désaffecté depuis 1996, sera sauvegardé afin d'abriter une résidence intergénérationnelle comprenant :

- 92 logements

- 1 local commun de convivialité ouvert au public (résidents et visiteurs) au RDJ d'une surface de 191m² SDP. L'objectif de la restauration du bâtiment 7 dit de l'Horloge est de retrouver son aspect originel, en harmonie avec le projet d'aménagement de résidence qui s'adapte à la structure générale, sans nécessiter de modifications destructives, à part les extensions de très mauvaise qualité datant de la Deuxième Guerre Mondiale sur la façade arrière.

Les bâtiments 06,08,18, 19, 20 et 21 totalisant une surface de 11 249m² seront démolis laissant place à des aménagements paysagers des stationnements pour les occupants de la résidence avec une place visiteurs

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : 435

5.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : 9 2 dont individuels : _____ dont collectifs : 9 2

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social _____ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) _____ Prêt à taux zéro _____

Autres financements :

• Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

Piscine Garage Véranda Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation :

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez : Résidence intergénérationnelle type "Complicity"

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 1 2 pièces 4 2
3 pièces 2 9 4 pièces _____ 5 pièces _____ 6 pièces et plus _____

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol 5 et au-dessous du sol 0

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport Enseignement et recherche Action sociale
 Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

4 Construction

Période(s) de l'a

5 Destination

① Uniquement d'urbanisme ou antérieure au 1

Destinations

Habitation

Hébergement hô

Bureaux

Commerce

Artisanat⁽¹¹⁾

Industrie

Exploitation agric ou forestière

Entrepôt

Service public ou d'intérêt collec

Surfaces totales

[7] Vous pouvez vous a de plancher doses et co certaines conditions, des les immeubles collectifs.
[8] Il peut s'agir soit d'u constitutif de surface de
[9] Le changement de d autre de ces destination
[10] Il peut s'agir soit d' de surface de plancher
[11] L'activité d'artisan est de transformation, de répa

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

DECISION DU 31 JAN. 2024

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher^[7] en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[8] (B)	Surface créée par changement de destination ^[9] (C)	Surface supprimée ^[10] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[9] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[11]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)						

[7] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[8] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non

constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[9] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[10] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif

de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[11] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production,

de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Destinations ^[13]	Sous-destinations ^[14]	Surface de plancher ^[12] en m ²				
		Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[15] (B)	Surface créée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (C)	Surface supprimée ^[18] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[19] ou de sous-destination ^[19] (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole					
	Exploitation forestière				12504	191
Habitation	Logement	17796	82	0		
	Hébergement					
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail					
	Restauration					
	Commerce de gros					
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle					
	Cinéma					
	Hôtels					
	Autres hébergements touristiques					
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés					
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés					
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale					
	Salles d'art et de spectacles					
	Équipements sportifs					
	Autres équipements recevant du public			191		
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie					
	Entrepôt					
	Bureau					
	Centre de congrès et d'exposition					
Surfaces totales (en m²)		17796	82	191	12504	191

Dossier complété le
- 2 JAN. 2024

DECISION DU
31 JAN. 2024

[12] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction de certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que des locaux affectés à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[13] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

[14] Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local existant en une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le règlement national d'urbanisme en une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le règlement national d'urbanisme en une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble).

[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local existant en une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble.

5.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : _____ Après réalisation du projet : 93

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

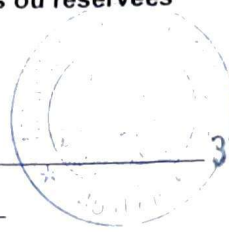
Code postal : _____

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : 1684 m², dont surface bâtie : 0 m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : 1684



DECISION DU

31 JAN. 2024

Dossier complété le

2 JAN. 2024

6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

① Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

BAT 6, 8 : année 1950 / BAT. 18, 19, 20, 21 : année 1877

Démolition totale Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis : 0

7 Participation pour voirie et réseaux

① Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

7.1 Pour un particulier

Nom

Madame Monsieur

Prénom

7.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : _____
Localité : _____
Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____
Adresse électronique : _____ @ _____

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : _____

Division territoriale : _____

8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre

Indiquez également si votre projet :

- ① Informations complémentaires
- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

- relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)
- a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

est soumis à une obligation de raccordement au réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 101-1 du code de l'énergie

porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

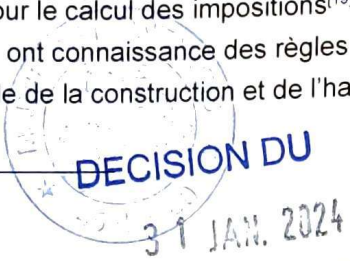
Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code général des impôts.

Je suis également informé(e), qu'à l'issue des travaux, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux pour le calcul des impositions^[19].

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À PARIS

Fait le 22 / 12 / 2023



Dossier complète la - 2 JAN. 2024

ERIC BARBARIN

Signature du (des) demandeur(s)

Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

10 Pour un permis d'aménager un lotissement

En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

architecte paysagiste-concepteur

Nom _____ Prénom _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____@_____

Pour les architectes uniquement :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : _____

Conseil régional de : _____

[19] La déclaration est à effectuer sur l'espace sécurisé depuis le site impots.gouv.fr

Références cadastrales : fiche complémentaire

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Dossier complété 2 JAN 2024

- | | | | |
|-----------------|-----------------|----------------|---|
| Préfixe : 0 0 0 | Section : A P | Numéro : 1 3 1 | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : 0 0 0 | Section : C H | Numéro : 3 8 5 | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : 0 0 0 | Section : C H | Numéro : 6 9 6 | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : 0 0 0 | Section : C H | Numéro : 6 9 9 | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : 0 0 0 | Section : C H | Numéro : 7 0 1 | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |
| Préfixe : _____ | Section : _____ | Numéro : _____ | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____ |

DECISION DU 31 JAN 2024

Superficie totale du terrain (en m²) : 52 160

lastrale



MINISTÈRE CHARGE DE LA CONSTRUCTION

Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique

Cette demande fait suite à un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) approuvé : Oui Non

(pièce PC39 et PC40 ou PA50 et PA51)

Article L. 111-8 et D.111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

DECISION DU 31 JANV 2024

- Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction du dossier spécifique
- Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et de la conformité en application des articles R. 111-19-17 et R. 123-22 du code de la construction
- Cadre 5 informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
- vous souhaitez réaliser les travaux de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée
- les travaux projetés sont soumis à un permis de construire ou un permis d'aménager

Ce dossier qui sera joint à la demande de permis (PC 39/PC 40 ou PA 50/PA 51) vous permet d'accomplir les formalités nécessaires

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation

AT 045 208 23 00 23

Le cas échéant, n° de permis de construire ou d'aménager :

PC 045 208 23 A 013
06 OCT. 2023

Date de dépôt en mairie : _____

1- Identité du ou des demandeur(s)

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs identités sur papier libre

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : Patrimoine & Valorisation Programmes

N° Siret : 8 3 3 9 7 5 3 8 6 0 0 0 1 6

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : BARBARIN Prénom : ERIC Date de naissance à défaut de N° SIRET : _____

2- Coordonnées du ou des demandeur(s) : Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre

Adresse Numéro : 19 Voie : RUE DE VIENNE

Lieu-dit : _____ Localité : PARIS

Code postal 7 5 0 0 8 BP _____ cedex _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone fixe : 0 1 8 5 5 5 3 4 2 0 Portable : _____

Indicatif si pays étranger : _____ Courriel : ebarbarin @ nexity.fr

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvreMadame Monsieur Personne morale

Nom : JULIEN

Prénom : MATHIEU

Et/ou :

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant :

N° Siret : 4 8 4 0 7 0 1 3 1 0 0 0 4 6

Adresse Numéro : 4

Voie : PLACE DE LA GRANGE

Lieu-dit :

Localité : JOUE LES TOURS

Code postal 3 7 3 0 0 BP cedex

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays :

Division territoriale :

Téléphone fixe : 0 2 4 7 8 8 0 1 9 3

Téléphone portable : 0 6 2 4 1 2 1 9 6 0

Indicatif si pays étranger : Courriel : mj

@100architecture.fr

 Je souhaite que les courriers de l'administration concernant le dossier spécifique (autres que les décisions) lui soient adressés

DECISION DU

31 JAN. 2024

4 - Le projet**4.1 - Adresse du terrain**

Nom de l'établissement : CASERNE GUDIN BATIMENT 9 - BATIMENT DE L'HORLOGE

Numéro : 106

Voie : RUE ANDRE COQUILLET

Lieu-dit :

Localité : MONTARGIS

Code postal 4 5 2 0 0 BP cedex

N° de section(s) cadastrale(s) : 000AP

N° de parcelle (s) : 131

4.2 - Activité**AVANT TRAVAUX**, le cas échéant :Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :
LOGEMENT CASERNEMENT

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :

Classement sécurité incendie de l'ERP :(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)
SANS OBJET

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

APRÈS TRAVAUX :Activité principale (par étage(s)) :
LOGEMENTS : RDJ - RDC- R+1 - R+2 - R+3 - R+4

Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :

RDJ : SALLE ASSOCIATIVE INTERGENERATIONNELLE
(réservée aux occupants de l'immeuble)**Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :**(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)
RDJ : TYPE L (1b) CATEGORIE 5

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

4.3 – Nature des travaux (plusieurs cases possibles)

- Construction neuve
- Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
- Extension
- Réhabilitation
- Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)
- Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)

Surface de plancher avant travaux :

Surface de plancher après travaux :

- Modification des accès en façades

Le cas échéant, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad'AP déposé antérieurement.

- Oui : Ad'AP n° _____ validé le : _____
- Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui Non

4.4 – Effectif

Maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par les règlements incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public

	Types de locaux (activité/prestation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol				
Rez-de-chaussée	(RDJ) ESP.INTERGENERATIONNEL	44	3	47
1 ^{er} étage				
2 ^e étage				
3 ^e étage				
Effectif cumulé		44	3	47

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanines, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert Parcs de stationnement intégrés ou isolés

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement	0	93
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées	0	6

5 - Dérogations et/ou adaptations**5.1 – Dérogations**

Ce projet comporte une demande de dérogation :

- Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

- Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 – Modalités particulières d'application

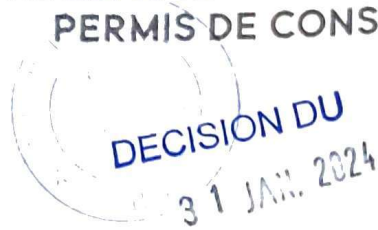
- Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

(veillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

DECISION DU

31 JAN. 2024



Numéro unique de récépissé de déclaration :

048291PC000347885

Monsieur MATHIEU JULIEN (O48291), architecte inscrit au tableau de l'Ordre sous le mode d'exercice libéral, a déclaré avoir établi le permis de construire pour l'opération située :

Caserne GUDIN rue André Coquillet
45200 Montargis

La demande de permis de construire est établie pour le compte de Patrimoine et Valorisation Programmes.

La date prévisionnelle du dépôt de la demande de permis de construire est le jeudi 28 septembre 2023.

Permis déclaré à l'Ordre le jeudi 21 septembre 2023.

Récépissé de permis de construire édité par le Conseil national de l'ordre des architectes le jeudi 21 septembre 2023.

Ce document vaut récépissé de déclaration conformément aux dispositions de l'article 14-3 du décret n° 77-1481 du 28 décembre 1977.

L'authenticité de la déclaration peut être vérifiée grâce au QR Code ou en renseignant le numéro unique de récépissé de déclaration sur le site <https://permis.architectes.org/verification-recepisse/>



42